### COMMUNE DE CHALEZEULE

Date de convocation : 14/02/2020

Date de publication : 02/03/2020

Nbre de conseillers :

en exercice : 15 présents

: 09

pouvoir(s)

: 02

### CONSETT. MONICIPAL Séance du JEODI 20 février 2020

L'an deux mil vingt le vingt février, à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Christian MAGNIN-FEYSOT, Maire,

Étaient présents : Christian Magnin-Feysot, Jocelyne Iwasinta, Hervé Groult. Benoît Charpy, Aurélie Touvrey, Loïc Minet, Nadia Gérard-Melet, Virginie Saint-Cyr, Joëlle Comte.

Absents excusés: Andrée Antoine, Jacques Wuillemier, Gisèle Dubois, Maktoub Allou, Francis Missemer, Madeleine Maire.

Absent(s):

Pouvoir(s): Gisèle Dubois à Jocelyne Iwasinta

Jacques Wuillemier à Christian Magnin-Feysot

Secrétaire de séance : Nadia Gérard-Melet

### **Divers**

1. Approbation du compte rendu du conseil municipal du 16/01/2020

### ୰ଡ଼ଡ଼ଡ଼ଡ଼ଡ଼

### Informations sur les décisions prises en vertu de la délégation de pouvoir du Maire

1. Emprunt : néant

2. Le Maire a renoncé au nom de la commune aux DPU suivants : néant

3. Remboursement assurance et divers : néant

4. Marchés : néant

5. Concession cimetière : néant

### જ્જજજજજજ

### Présentation – Plan Pluriannuel d'Investissement 2019 > 2020

En présence du comité consultatif Cadre de vie, Travaux et Environnement, il est présenté un bilan des investissements et équipements réalisés en 2019 et les projets en cours pour 2020.

Certaines acquisitions dépendent du budget de fonctionnement (coût peu important et/ou pas d'amortissements).

Diaporama en annexe.

La Commission des finances va étudier les projets et intégrer autant que possible les projets dans les lignes budgétaires réparties. Le prochain Conseil municipal validera ou pas les projets avancés et ensuite au fur à mesure de l'année. Quand il n'y a pas de devis, une estimation sera déterminée. Et quand il y a qu'un seul devis reçus, d'autres sont et seront sollicités.



# **BILAN 2019 & PROJET 2020** PROGRAMME INVESTISSEMENT

**CONSEIL MUNICIPAL** COMITE CADRE DE VIE / TRAVAUX / ENVIRONNEMENT **JEUDI 20 FEVRIER 2020** 

### Action éducative

 AGRANDISSEMENT ET AMÉNAGEMENT **GROUPE SCOLAIRE ET PÉRISCOLAIRE** 

TRAVAUX 498 709 €-> 517 963 € AMO 50 040,00 €

reste 102 784 € en 2020 reste 4 413 € en 2020

CONTROLES ET ETUDES 13 989 € MOBILIER 3 150 €-> 1606 €

reste

994 € en 2020













### Action éducative

- Second placard et/ou aménagement bureau direction (Devis 3000 €) -> 4 200€
- Plan nettoyage + lave vaisselle (Estimation 10000€) -> 9 692 € + adoucisseur 3 031 €
- 5ème classe

(Estimation +2000€) -> 2 274 € Travaux éléctriques -> 4 213 €

- Sol Préau (Devis) > petite réfection
- •Sortie secours côté Mme Robert
- -> Inclus clôture espace biodiversité 2020:
- •Sortie derrière Services techniques
- •Marquage au sol 2 180 €
- •Plots et barrières vigipirate

### Action éducative

### Projets 2020



• Chaudière Etudes thermiques (Estimation 3500€) 70% CD25 Ademe

-> Grand Besançon Métropole

+ étude solaire GBM

+ Bilan global énergies CEP CAGB tous les Bâtiments 2020 : Petits travaux / énergies



Petits équipements jeux intérieurs et extérieurs (fonctionnement) (Devis) 10 000 €

• Logiciel Périscolaire (Devis) 5 000 €



### Action éducative

COMMUNE DE CHALEZEULE

Achat terrain > projet Biodiversité 41 472 €

2019

Espace Biodiversité, jardins et jeux
> Autre diaporama présentation Budget 20000€ sur deux ans

-> Espace 5 863 € Nouvelle décision CM :

-> Mur et rampe 8 270 €

-> Clôtures portillons 9 120 €















### Action éducative

### Projets 2020

-> Sentier de l'espace biodiversité à l'aire de jeux + clôtures chèvres

Estimation 18 000 €



COMMUNE DE CHALEZEULE

### Citoyenneté

### AMENAGEMENT ACCUEIL ET ACCESSIBILITE MAIRIE

REPORT 2021 Estimation 216 000 € + AMO 32 352 € oubs PAIEMENT EN 2018 MO 7 298,40 € ETUDES AMIANTE 1 490 €

COMMUNE DE CHALEZEULE

### Cadre de Vie

Aménagement Cimetière







-> 33 167 €

Cadre de Vie

Aires de Jeux et Parc

### Parc des Bambous

Table tennis de table Estim 5 000€ -> 6 087 €

 Baby foot Rénovation Terrain Devis 3 000 € non retenu Devis 10 548 € -> 10 548 €

· Cabane: planches ou mur

Devis?

Barbecues

Devis? non retenu



COMMUNE DE CHALEZEULE

Cadre de Vie

COMMUNE DE CHALEZEULE

Aires de Jeux et Parc

### Parc des Ecureuils

- Remplacement par barrières en bois non retenu
- Nouveau projet d'aménagement en 2020

### Parc Point de vue des enfants

Réparations

Devis 5 592 € -> 3 945 €

Barrière terrain basket pétanque : attente livraison pour pose

COMMUNE DE CHALEZEULE

### Cadre de Vie

### Logements école

Chauffe eau logement

1 546,48 €-> 1546 €

Mairie

Etagères Archive

2020:1378 € -> 731 €

### Cadre de Vie / Animation & Vie du village

### **Maison Commune**

• Bibliothèque Mobilier Kiosque Europe Devis 500 € -> 495 €

· Porte de sortie sécurité sur parking Cendriers

Devis 3 881 € -> 4 414 €

+embouts/chaises

2020: 4 grilles expositions

Mobilier bibliothèque 3 280 € Mur en lambris

Devis Ouverture fermeture des fenêtres Devis Réparation plaques au sol Devis

COMMUNE DE CHALEZEULE

### Cadre de Vie

Fermeture portique stade
 Coffret forain Stade (renforcement kw)
 582 € > 2019 > 2020
 4 000 € -> 1 812 €

• Panneaux Plans du village 3 050 € >2019 1 réalisé Biodiversité / 2 en 2020 : 4 341 € + Panneaux Belvédère et Fours à Chaux : 4 000 €

Poteaux incendie 3 250 €>2019 > ?
 Récupérateurs d'eau 2 000 €

>2019 1 Services tech / voir + en 2020

• + escabeaux 2 360 € -> 1 318 €





### Cadre de Vie

• Parcours Biodiversité 8 000 € -> 6070 € (+6352)





• Véhicule électrique 5070.64 € + Contrat mensuel loc, batteries 64.80 €

### 2020:

Nouveau camion : achat ou location ?

+ Gerbeur, relevage, broyeur

### Cadre de Vie

•Réfection Four à Chaux 5 722,40 € (2018 payé en 2019)

- + Fours à Chaux : le coffret électrique est bien le définitif. 2020
- •Monument aux morts bordures devis
- ·Paliers petit chemin randonnée Charmarin devis
- •Grillage et autour du terrain de tennis étude



### Cadre de Vie

### TRANSFERTS CAGB

- •PLUi au 1er janvier 2018
- •Eau et Assainissement au 1er janvier 2018
- •Voirie au 1er janvier 2019
- ➤ Comités de secteur
- -Le maire
- + 1 adjoint
- +1 adjoint suppléant



COMMUNE DE CHALEZEULE



### Cadre de Vie

### **VOIRIE 2019**

•Investissement et fonctionnement 39 322 € - 1798 + 34 523 € transférés •Entretien / convention à la commune 20 000 € conservés









### Cadre de Vie - Voirie

Département du Doubs 2020

Chemin du Bois Nord
(Chanois à Four à Chaux)

### **Grand Besançon Métropole**

- Rénovation de la chaussée par GBM La Tuilerie
   2020
- Fin de l'impasse de la Tuilerie
- · Chemin de Charmarin (à partir du pylône)



### Commune

- Emplacement Poubelles Clémentigney 4 420,80 € +Acquisition parcelle pour son emplacement >2019 -> 2020
- Passage piétons Pray

< 12 100 € >2019 -> 2020



Marquage au sol

# Cadre de Vie - Voirie 2020 • Aménagement parking Chemin du Bois Sud



- COMMUNE DE CHALEZEULE
- Plots Chemin du Bois Nord
- Plots barrières rue des Clos (face Maison Commune)

### Cadre de Vie

### PLAN MUNICIPAL ECLAIRAGE PUBLIC

•Luminaires TEPCV

1833,12 € + AMO 578€

Luminaires hors TEPCV

37 416 € ->>> 30 546 € >2019 (04.03.19) 50% CAGB

Subvention SYDED

-> 15 271 € participation commune

· Lumières de Noël

10 000 € (attente projet +devis)

Report 2019-> Etude 2020

20 000 € à 56 000 € (37 000 et 18 000 €



### Cadre de Vie

### **PLAN FLEURISSEMENT 2019**

- Maintenir un fleurissement varié de qualité sur l'ensemble de la commune
- Promouvoir la biodiversité et respecter l'environnement
- Diversifier les fleurissements pérennes et de saison face aux nouveaux changements climatiques
- Anticiper les périodes de sécheresse / fortes chaleurs
- •Limiter la consommation d'eau et utiliser eau pluviale (Récupérateurs eau)
- •Bannir les produits phytosanitaires (depuis 2008 puis interdit en 2018)
- Favoriser, soutenir et accompagner les fleurissements « citoyens »
- •Réorganiser une à deux journées de plantation avec les habitants et élus volontaires

Un même plan est en cours pour l'entretien des espaces verts, aires de jeux, Localisation des panneaux d'informations et les poubelles.













### Cadre de Vie

### **PLAN FORET en cours**

- Point Affouage
- Propositions Travaux ONF (travaux sylvicoles, nettoiements, plantations,...)





### Cadre de Vie

### LES TRAVAUX HORS MUNICIPAL

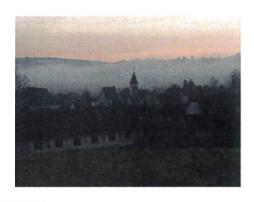
- Modes Voies Doux CAGB / Prolongement Chalèze Juin 2019
- •Rénovation Piscine / Camping Ville de Besançon (+démolition maison minigolf)
- •RD683 : Voies + arrêt de bus + enfouissement conduites eau CAGB Département
- Réseaux Eau pluviale Espace Activités ex BTC
- Déploiement Fibre (début avril ?) Orange
- · Espace commercial GBM
- Travaux Tunnel
- +Coupe blanche Bois Botteron (2020)





# Cadre de Vie





COMMUNE DE CHALEZEULE

COMMUNE DE CHALEZEULE

# Approbation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et l'assainissement

### Délibération n° 2020-02

Monsieur le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement. Ce rapport est public et permet d'informer les usagers des services. La présentation de ce rapport doit faire l'objet d'une délibération.

Après présentation par Monsieur le Maire, le conseil municipal prend acte de la présentation du rapport sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement de la commune relatif à l'exercice 2018.

Le rapport pour l'année 2018 est annexé à la présente délibération.

Le Conseil Municipal à l'unanimité accepte l'approbation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et l'assainissement.

### જ્જેજ્જેજ્જેજ

## Convention de projet et de partenariat et subvention exceptionnelle Maison des Jeunes et de la Culture Palente / Fête du Livre "Super Journée"

### Délibération n° 2020-02

Dans le cadre du Projet Educatif Territorial et de l'action culturelle de la commune, le conseil municipal a délibéré et adopté en séance du 11 avril 2019 une convention de projet et de partenariat de quatre ans pour les actions et évènement dans le cadre de la Fête du Livre entre la MJC Palente-Orchamps et les communes de CHALEZEULE, NOVILLARS, MARCHAUX-CHAUDEFONTAINE et THISE.

Chaque année, un avenant programmatif et financier fixe les actions et le déroulé de l'évènement ainsi que les participations des communes.

Cette année, la « Super journée » se déroulera le jeudi 18 juin 2020 à MARCHAUX-CHAUDEFONTAINE. Les principales actions préalables des rencontres avec des auteurs et des interventions pour la préparation de la classe de CM au Battle.

La commune participera financièrement au projet à hauteur de 790 € (subvention à la MJC de 325 € et prise en charge directe des déplacements et des interventions Théâtre 395 € et le transport de la classe participante pour 70 €).

Après réunion du comité de pilotage le 28 janvier 2020, de l'avis favorable du Comité consultatif d'Action éducative et un avis favorable du Conseil municipal du 11 avril 2019, le Conseil Municipal est invité à :

- autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant 2020 de convention de projet et de partenariat 2019-2022 entre la Maison des Jeunes et de la Culture de Palente et les Communes de Chalezeule, Novillars, Marchaux et Thise. - approuver le versement d'une subvention exceptionnelle de 325 € à la Maison des Jeunes et de la Culture de Palente et la prise en charge des déplacements et des interventions Théâtre à hauteur de 395 € et le transport de la classe participante à hauteur de 70 €,

Annexe : Avenant 2019 de convention de projet et de partenariat 2019-2022 entre la Maison des Jeunes et de la Culture de Palente et les Communes de Chalezeule, Novillars, Marchaux et Thise.

Le Conseil Municipal à l'unanimité accepte la convention de projet et de partenariat et subvention exceptionnelle à la Maison des Jeunes et de la Culture Palente pour la Fête du Livre.

### చించించించించించి<del>ం</del>

# Contraction d'un emprunt auprès de la Caisse d'Epargne de Franche-Comté Délibération n° 2020-02

Limitation des délégations en matière de recours à l'emprunt avant les échéances électorales.

L'article 92 de la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) a modifié les règles applicables en matière de délégation de pouvoir à l'exécutif pour le recours à l'emprunt en période électorale (articles L. 2122-22, L. 3211-2, L. 4221-5 et L. 5211-10 du CGCT).

Désormais, les délégations consenties à l'exécutif en matière d'emprunt prennent fin dès l'ouverture de la campagne électorale pour le renouvellement de l'assemblée délibérante. En cas de nécessité, l'exécutif de la collectivité peut réunir l'assemblée délibérante pour demander l'autorisation de prendre des mesures ponctuelles, telles que l'autorisation exceptionnelle de souscrire un emprunt.

M. le Maire demande au Conseil Municipal la possibilité de contracter un emprunt de la somme de 200 000 € sur le budget communal, au taux de 0.87 % et dont le remboursement s'effectuera sur 12 ans, auprès de la Caisse d'Epargne et de Prévoyance, dont le siège social est situé 1 Rond-Point de la Nation – BP 23088 – 21088 DIJON Cedex 9.

Cet emprunt est nécessaire afin de compenser la non attribution de la subvention DETR pour les travaux de l'extension du groupe scolaire.

Les caractéristiques de l'emprunt sont les suivantes :

- o Durée 12 ans
- o Périodicité : trimestrielle
- Taux fixe 0.87 %
- o Echéances constantes en capital
- Versement des fonds auprès de la trésorerie de Morre Roulans

Le Conseil Municipal à l'unanimité accepte la contraction d'un emprunt auprès de la Caisse d'Epargne de Franche-Comté.

৵৵৵৵

### Taxe Locale sur la Publicité Extérieur : Tarif 2021

### Délibération n° 2020-02

Monsieur le Maire rappelle que la commune a institué la taxe sur les emplacements publicitaires fixes (TSE) par délibération le 27 décembre 1996.

La loi n° 2008-776 du 4 août 2008 a remplacé les taxes sur la publicité par une taxe unique dénommée Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE) qui s'est substituée automatiquement à la TSE sans qu'une délibération ne soit nécessaire.

Dans sa délibération du 2 septembre 2011, le conseil municipal de Chalezeule a choisi d'appliquer les tarifs de droit commun. Les supports soumis à la TLPE sont les supports définis par la loi, à savoir les dispositifs publicitaires et pré-enseignes (procédé numérique et non numérique) ainsi que les enseignes.

Deux exonérations de plein droit sont conservées :

- exonération des dispositifs dédiés à l'affichage de publicités à visée non-commerciale ou concernant des spectacles,
- exonération des enseignes dont la somme des superficies correspondant à une même activité est inférieure ou égale à 7m2.

Dans sa délibération du 11 avril 2019 le conseil municipal avait décidé de revaloriser les tarifs pour application au 1er janvier 2020.

Pour mémoire, ces tarifs sont les suivants :

Enseignes :  La superficie prise en compte est la somme des superficies des enseignes	Superficie = ou < à 12m²	Superficie > à 12m² et < à 50 m²	Superficie > à 50 m²
	16€	32 €	64 €

Dispositifs publicitaires Et pré-enseignes	Superficie = ou < à 50m²	Superficie > à 50m²
procédé non-numérique	16 €	32 €
procédé numérique	48 €	96 €

L'article L. 2333-9 du code général des collectivités territoriales (CGCT) fixe les tarifs maximaux de taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE). Ces tarifs sont relevés chaque année, dans une proportion égale au taux de croissance de l'indice des prix à la consommation hors tabac de la pénultième année.

Les tarifs maximaux de TLPE prévus au 1° du B de l'article L. 2333-9 du CGCT et servant de référence pour la détermination des tarifs prévus au 2° et au 3° du même article L. 2333-9 s'élèvent en 2021 à :

- 16,20 € dans les communes et les EPCI de moins de 50 000 habitants.

Ces tarifs maximaux de base peuvent faire l'objet de coefficients multiplicateurs conformément à l'article L. 2333-9 du CGCT. Il appartient aux collectivités de **fixer par délibération les tarifs applicables** sur leur territoire **avant le 1**er juillet 2020 pour application au 1<sup>er</sup> janvier 2021. Les délibérations adoptées par les communes et les EPCI compétents devront viser les articles du CGCT susmentionnés.

Cet exposé entendu, il est proposé au conseil municipal d'appliquer les tarifs suivants à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2021 :

Enseignes : La superficie prise en compte est la	Superficie = ou < à 12m²	Superficie > à 12m² et < à 50 m²	Superficie > à 50 m <sup>2</sup>
somme des superficies des enseignes	16.20€	32.40 €	64.80 €

Dispositifs publicitaires Et pré-enseignes	Superficie = ou < à 50m²	Superficie > à 50m²
procédé non-numérique	16.20 €	32.40 €
procédé numérique	48.60 €	97.20 €

Rappel : Les tarifs TLPE sont revalorisés automatiquement chaque année conformément à l'article L.2333-12 du CGCT.

Le Conseil Municipal à l'unanimité accepte le tarif 2021 pour la Taxe Locale sur la Publicité Extérieur.

ૹૹૹૹૹૹ

### Informations Diverses

### Citoyenneté

Tableau des permanences des élections municipales du dimanche 15 mars 2020.

### Cadre de vie, travaux et environnement

Proposition de tarifs 2020 pour l'eau et l'assainissement : rappel de l'unification en cours des tarifs à l'échelle du Grand Besançon. Interrogation partagée par tous toujours sur le fait qu'une partie de Chalezeule (Port Arthur) dépende de la zone BTC et n'ait pas les mêmes tarifs que le reste de la commune.

Arbre tombé sur le chemin du facteur signalé.

### **Finances**

Marchés Publics et Accords-Cadres : Avenant n°1 lot n°4 Menuiseries extérieures – Avenant n°1 lot n°5 Menuiseries extérieurs bois

Chalezeule, le 28 février 2020 Le Maire, Christian MAGNIN-FEYSOT

20UBS #